



Pierre COQUELIN
Secrétaire Général

Positionnement du Syndicat Départemental sur le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) Somme Littoral Sud

Les GHT ont été mis en place par le précédent gouvernement, nous n'étions pas demandeurs et les organisations syndicales n'ont rien eu à dire.

Soucieuse de l'intérêt des personnels, la CFDT a bataillé ferme et a été bien seule pour obtenir une instance représentative du personnel au sein de ces GHT.

La CFDT a à cœur de siéger systématiquement au sein de cette instance, la Conférence Territoriale de Dialogue Social (CTDS) afin d'y représenter et d'y défendre les intérêts des agents.

Les thématiques abordées sont loin d'être anodines (mises à disposition des agents, la mobilité, la formation... Dans l'intérêt général, nous serons exigeants sur les évolutions à venir dans les établissements et l'offre de soins de proximité sur le territoire.

La CFDT valide le règlement intérieur du GHT dans la mesure où celui-ci acte la possibilité pour des représentants syndicaux non issus du CTE de leur établissement d'origine de siéger à la CTDS, ce qui constituait une demande forte de la CFDT.

Pour les mêmes raisons nous approuvons l'avenant n°2 et appelons les équipes CFDT à tenir ce même positionnement lors de la réunion du CTE où ces points seront à l'ordre du jour.